



PROCÈS-VERBAL

14

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 3 JUILLET 2019** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Marie Plourde à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle trois (3) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 38.

À 17 h 50, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-107 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2019

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-108 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 5 JUIN 2019

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 juin 2019.

CA-2019-109 ACCEPTER LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL), POUR NÉGOCIER ET CONCLURE, EN SON NOM, UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION DE BOÎTES À PERCEPTION POUR BUS (BPA) GARIVAL INC. STM-6402-11-18-136 RÉSOLUTION CA-2016-120

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'accepter le mandat de la Société de Transport de Laval (STL), pour négocier et conclure, en son nom, un contrat de gré à gré avec l'entreprise « **GARIVAL INC.** », pour l'acquisition de BPA, et;
 - 2° d'octroyer à l'entreprise « **GARIVAL INC.** », pour et au nom de la STM et de la STL, un contrat d'acquisition de boîtes à perception pour bus (BPA), pour la période du 8 juillet 2019 au 7 juillet 2024 et ventilé de la façon suivante :
 - a) pour la STM, au montant de **9 926 796 \$**, plus les taxes de **1 486 537,70 \$**;
 - b) pour la STL, au montant de **3 066 558 \$**, plus les taxes de **3 525 775,06 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **11 413 333,70 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat (STM-6402-11-18-136).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	567110	567110	567110
Ordre interne	217422	217412	217502
Règlement d'emprunt	R-174-C	R-174-B	R-174-A

CA-2019-110 AUTORISER UNE MODIFICATION ET L'EXERCICE DE LA DERNIÈRE OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PRIVÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CELLULAIRES STM-4346-10-12-68 RÉSOLUTIONS CA-2012-338 ET CA-2017-273

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une modification au contrat STM-4346-10-12-68 pour l'acquisition d'équipements et de services privés de télécommunications cellulaires, adjudgé à

« **SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS** », afin d'y ajouter le portail de gestion de solutions mobiles Jasper;

2° d'autoriser l'exercice de la dernière option de renouvellement de ce même contrat, à compter du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 30 novembre 2021, au montant de **744 240,00 \$**, plus les taxes de **111 449,94 \$**,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **855 689,94 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4346-10-12-68 tel que modifié ci-haut ainsi qu'aux nouvelles mensualités qui débiteront en juillet 2019 conformément à l'offre de TELUS.

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	595160

CA-2019-111 AUTORISER L'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ACQUISITION D'UNE INFRASTRUCTURE ET DE SERVICES POUR LE CENTRE DE CONTACT CLIENT (CCC)
STM-4698-01-14-68

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le support des projets et le redimensionnement de l'infrastructure du contrat d'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC), adjudgé à l'entreprise « **SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS** », ci-après **TELUS**, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **157 731,75 \$**, plus les taxes de **23 620,33 \$**, le tout à compter du 10 juillet 2019 jusqu'au 26 mai 2020;
- 2° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat d'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC), adjudgé à **TELUS**, à compter du 27 mai 2020 jusqu'au 26 mai 2021, au montant (forfaitaire) de **303 466,44 \$**, plus les taxes de **45 444,10 \$**;
- 3° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour l'exploitation du contrat d'acquisition d'une infrastructure et de services pour le Centre de Contact Client (CCC), pour l'année d'option de renouvellement 2020-2021, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **57 710,01 \$**, plus les taxes de **8 642,07 \$**, le tout à compter du 27 mai 2020 jusqu'au 26 mai 2021.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **596 614,70 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4698-01-14-68).

	IMPUTATION
Centre	« U »
Compte	595160

CA-2019-112 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET LA PROLONGATION DES CONTRATS POUR DES SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, LANDRY ET ASSOCIÉS, COFOMO INC., GROUPE CONSEIL FXINNOVATION INC., KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. ET SAVOIR-FAIRE LINUX INC.
STM-5456-07-16-40
RÉSOLUTION CA-2016-296

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "Risque et sécurité informatique (IG2)", adjugé à « **LANDRY ET ASSOCIÉS** », pour la période du 3 juillet 2019 au 31 décembre 2019, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **245 000,00 \$**, plus les taxes de **36 688,75 \$**;
- 2° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "Solutions logicielles et développement applicatif (IG6)", adjugé à « **COFOMO INC.** », pour la période du 3 juillet 2019 au 31 décembre 2019, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **915 112,50 \$**, plus les taxes de **137 038,10 \$**;
- 3° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **COFOMO INC.** », pour la pratique d'affaires "Informatique générale (IG1)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 4° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **GROUPE CONSEIL FXINNOVATION INC.** », à titre de fournisseur de relève, pour la pratique d'affaires "Informatique générale (IG1)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 5° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **LANDRY ET ASSOCIÉS** », pour la pratique d'affaires "Risque et sécurité informatique (IG2)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 6° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.** », à titre de fournisseur de relève, pour la pratique d'affaires "Risque et sécurité informatique (IG2)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 7° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **GROUPE CONSEIL FXINNOVATION INC.** », pour la pratique d'affaires "Processus T.I. (IG3)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 8° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **COFOMO INC.** », à titre de fournisseur de relève, pour la pratique d'affaires "Processus T.I. (IG3)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 9° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **SAVOIR-FAIRE LINUX INC.** », pour la pratique d'affaires "Logiciel libre (IG4)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 10° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **COFOMO INC.** », pour la pratique d'affaires "Solutions logicielles et développement applicatif (IG6)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 11° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **GROUPE CONSEIL FXINNOVATION INC.** », à titre de fournisseur de relève, pour la pratique d'affaires "Solutions logicielles et développement applicatif (IG6)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 12° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **COFOMO INC.** », pour la pratique d'affaires "Gestion de projets TI (IG7)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;
- 13° d'autoriser la prolongation du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, adjugé à « **GROUPE CONSEIL FXINNOVATION INC.** », à titre de fournisseur de relève, pour la pratique d'affaires "Gestion de projets TI (IG7)", pour la période du 6 octobre 2019 au 31 décembre 2019;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 333 839,35 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5456-07-16-40).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2019-113 AUTORISER L'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR DES SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC., CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC., LE GROUPE CREATECH ET GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.
STM-5457-07-16-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Information de gestion (SAP2)", adjudgé à « **SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.** », pour la période du 3 juillet 2019 au 5 octobre 2019, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **125 000,00 \$**, plus les taxes de **18 718,75 \$**;
 - 2° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des actifs et des matières (SAP3)", adjudgé à « **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** », pour la période du 3 juillet 2019 au 5 octobre 2019, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **850 000,00 \$**, plus les taxes de **127 287,50 \$**;
 - 3° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des RH (SAP4)", adjudgé à « **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** », pour la période du 3 juillet 2019 au 5 octobre 2019, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **200 000,00 \$**, plus les taxes de **29 950,00 \$**;
 - 4° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP générale (SAP1)", adjudgé à « **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** », à compter du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021, au montant de **1 288 050,00 \$**, plus les taxes de **192 885,49 \$**;
 - 5° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP générale (SAP1)", adjudgé à « **LE GROUPE CREATECH** », à titre de fournisseur de relève, pour la période du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021;
 - 6° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Information de gestion (SAP2)", adjudgé à « **SOLUTIONS BEYOND TECHNOLOGIES INC.** », à compter du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021, au montant de **923 413,00 \$**, plus les taxes de **138 281,10 \$**;
 - 7° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Information de gestion (SAP2)", adjudgé à « **LE GROUPE CREATECH** », à titre de fournisseur de relève, pour la période du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021;
 - 8° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des actifs et des matières (SAP3)", adjudgé à « **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** », à compter du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021, au montant de **4 166 487,00 \$**, plus les taxes de **623 931,43 \$**;
 - 9° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des actifs et des matières (SAP3)", adjudgé à « **LE GROUPE CREATECH** », à titre de fournisseur de relève, pour la période du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021;

- 10° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des RH (SAP4)", adjudgé à « **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** », à compter du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021, au montant de **1 389 676,00 \$**, plus les taxes de **208 103,98 \$**;
- 11° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires "SAP Gestion des RH (SAP4)", adjudgé à « **GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.** », à titre de fournisseur de relève, pour la période du 6 octobre 2019 au 5 octobre 2021;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **10 281 784,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par les adjudicataires (STM-5457-07-16-40).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2019-114 RÉSILIER LE CONTRAT
SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE, DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSE DES
MÉDIAS IMPRIMÉS ET ÉLECTRONIQUES
CISION QUÉBEC INC.
STM-5243-01-16-40
RÉSOLUTION CA-2016-216

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
 APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de résilier le contrat pour des services professionnels de surveillance, de synthèse et d'analyse des médias imprimés et électroniques, avec la firme « **CISION QUÉBEC INC.** », lequel avait été octroyé conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5243-01-16-40, et à la soumission produite par l'Adjudicataire (CA-2016-216).

CA-2019-115 ADJUGER DES CONTRATS
WSP CANADA INC. ET ALIZENT CANADA INC.
SERVICES SPÉCIALISÉS POUR LES PRODUITS D'AUTOMATISATION SIEMENS ET PI
SYSTEM
STM-6481-01-19-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
 APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à « **WSP CANADA INC.** », un contrat pour des services spécialisés pour les produits d'automatisation Siemens et PI System, pour la pratique SIEMENS, pour la période du 3 juillet 2019 au 3 juillet 2024, au montant de **3 903 369,37 \$**, plus les taxes de **584 529,56 \$**;

2° d'adjuger à « **ALIZENT CANADA INC.** », un contrat pour des services spécialisés pour les produits d'automatisation Siemens et PI System, pour la pratique PI SYSTEM, pour la période du 3 juillet 2019 au 3 juillet 2024, au montant de **862 500,00 \$**, plus les taxes de **129 159,38 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 479 558,31 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par les adjudicataires (STM-6481-01-19-40).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2019-116 MISE EN SERVICE DE LA LIGNE 445, CRÉATION DES LIGNES 465 ET 480 ET ABOLITION DE LA LIGNE 435
DEV2019-05

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de mettre en service une nouvelle ligne d'autobus « **445 EXPRESS PAPINEAU** »;
 - 2° de créer les lignes d'autobus « **465 EXPRESS CÔTE-DES-NEIGES** » ET « **480 EXPRESS DU PARC** »;
 - 3° d'abolir la ligne « **435 EXPRESS DU PARC / CÔTE-DES-NEIGES** »;

le tout à compter du 26 août 2019 pour un nombre approximatif pour la Société de 15 000 heures par année pour la ligne 445 et sans heures supplémentaires pour les lignes 465 et 480.

CA-2019-117 AUTORISER LA MODIFICATION DES NOMS DES LIGNES DE BUS 747, 356, 378 ET 14

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la modification des noms des lignes de bus menant à l'aéroport. Les lignes dont les noms doivent changer sont les suivantes :
 - **747 AÉROPORT P.-E.-TRUDEAU/CENTRE-VILLE**
 - **356 LACHINE/MONTRÉAL-TRUDEAU/DES SOURCES**
 - **378 SAUVÉ/MONTRÉAL-TRUDEAU**

Les noms suivants sont proposés :

- **747 YUL AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU/CENTRE-VILLE**
 - **356 LACHINE/YUL AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU/DES SOURCES**
 - **378 SAUVÉ/YUL AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU**
- 2° d'autoriser la modification du nom de la ligne 14 Amherst, en raison du changement de nom de la rue Amherst, pour le nouveau nom de la rue, une fois celui-ci officialisé.

CA-2019-118 D'AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2019 À L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2019 à **L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)** pour un montant total de **2 057 953,77 \$**.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre		24500
Compte	132098	593110

CA-2019-119 AUTORISER UNE ENTENTE ENTRE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) ET LA STM SUR LA RÉMUNÉRATION DES MESURES D'ATTÉNUATION DE SERVICE LIÉES AUX ENTRAVES CAUSÉES PAR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente entre l'**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** (ci-après «**ARTM**») et la STM sur la rémunération des mesures d'atténuation de service liées aux entraves causées par la construction du Réseau express métropolitain (REM). Cette lettre d'entente prend effet le 27 avril 2018, date du déploiement des mesures d'atténuation conformément aux autorisations de l'**ARTM**;
 - 2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger une lettre d'entente finale entre les parties, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

CA-2019-120 AUTORISER UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ENTRE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) ET LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente de délégation de gestion des équipements métropolitains entre l'**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** (« ci-après **ARTM** ») et la STM. Cette entente entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2018 et prend fin le 31 décembre 2019;
 - 2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger une entente finale entre les parties, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

CA-2019-121 AUTORISER UNE ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES TITRES D'APPOINT POUR FINS D'URGENCE DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente concernant la gestion des titres d'appoint pour fins d'urgence de l'**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** (ci-après « **ARTM** »). Cette entente entre en vigueur rétroactivement au 29 mars 2019 et se termine le 31 décembre 2020;
 - 2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger une entente finale entre les parties, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

CA-2019-122 AUTORISER UNE ENTENTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE CARTES OPUS À TARIF RÉDUIT

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente concernant le traitement de cartes OPUS à tarif réduit. Cette entente entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} juin 2019 et se termine le 31 juillet 2020;
 - 2° d'autoriser la Direction - Affaires juridiques à rédiger une entente finale entre les parties, laquelle sera rédigée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

CA-2019-123 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT SIEMENS CANADA LIMITÉE FOURNITURE DE CHARGEURS POUR BUS ÉLECTRIQUES STM-6305-08-18-112

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la cession par Siemens Mobilité limitée (« Siemens ») du contrat pour la fourniture de chargeurs pour bus électriques pour le centre de transport Stinson, dont elle est l'Adjudicataire, à **SIEMENS CANADA LIMITÉE** (« Siemens Canada »), selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
 - 2° d'autoriser la Directrice de la Chaîne d'approvisionnement à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

CA-2019-124 RENOUVELER LE CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par l'ensemble des membres du conseil

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prolonger le contrat de **monsieur LUC TREMBLAY** au poste de directeur général de la Société de transport de Montréal ayant pour effet de renouveler le mandat de ce dernier jusqu'au 31 décembre 2022;

- 2° de modifier le contrat du directeur général selon les conditions présentées aux membres du conseil d'administration et contenues dans la présentation faite au comité Ressources humaines de juin 2019; et
- 3° de déléguer au comité Ressources humaines du conseil d'administration le soin d'évaluer annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et de fixer sa rémunération annuelle et autres avantages à l'intérieur des paramètres établis par le conseil d'administration.

CA-2019-125 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 57.

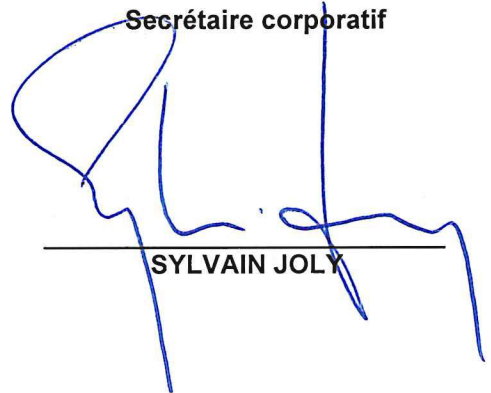
Les résolutions CA-2019-107 à CA-2019-125 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 3 JUILLET 2019 À 17 H 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Normand Bélisle

Monsieur désire soumettre des solutions pour soulager la ligne Orange. Il suggère que le service soit augmenté aux heures de pointe du matin et du soir sur les lignes 30 St-Denis et 15 Ste-Catherine et qu'un service soit offert aux 10 minutes. Ceci pourrait par la même occasion augmenter la recrudescence de la rue St-Denis. Est-ce que la STM peut analyser cette possibilité?

Aussi, il mentionne aussi que le réseau express vélo est utilisé par une minorité de personnes et très peu utilisé en hiver.

Le président

Le président mentionne que la création de la ligne 445 pourra alléger la ligne orange. La STM tiendra compte de ces suggestions lors de la grande révision du réseau de bus.

QUESTION 2

M. Normand Bélisle

Comme les circuits 10 De Lorimier et 45 Papineau fonctionnent en parallèle jusqu'à Crémazie, monsieur suggère que le service offert le soir aux 30 minutes soit modifié afin d'offrir des départs à intervalles de 15 minutes pour chacune des lignes. Le service serait encore aux 30 minutes, mais avec des départs différents pour chacune des lignes.

Le président

Le président mentionne que cette proposition sera prise en considération dans la grande révision du réseau.

QUESTION 3

M. Robert Bijoux

Monsieur désire connaître les consignes pour le transport de vélo dans les bus car il a été témoin qu'un usager est entré dans la bus par la porte arrière en transportant son vélo.

Le président

Le président réfère la question à Mme Renée Amilcar, directrice exécutive - bus

R. Amilcar

Mme Amilcar mentionne que, pour des raisons de sécurité, en aucun temps les vélos ne peuvent être transportés à l'intérieur du bus. Certaines lignes offrent des supports à vélos. De plus, les seuls moments où un vélo est accepté dans un bus lorsque celui-ci est entreposé dans une boîte fermée. Aussi, elle lui demande si monsieur a eu l'opportunité de prendre en note le numéro du bus lorsqu'il en a été témoin. Monsieur répond par l'affirmative et lui donnera le numéro après l'assemblée publique. Elle invite monsieur, lorsqu'il sera de nouveau témoin de ce genre de situation, à en faire part rapidement au service des plaintes et commentaires.

QUESTION 4

M. Robert Bijoux

Monsieur remarque qu'en été il y a plus de déchets dans les bus et demande si les chauffeurs ont reçu des consignes à cet effet. Il mentionne que ce serait bien de faire une campagne publicitaire pour inviter la clientèle à ramasser leurs déchets.

Le président Le président demande à Mme Amilcar de répondre à cette question.

R. Amical

La propreté des autobus est sous la responsabilité des employés d'entretien. Tous les jours les bus passent au garage pour le ravitaillement, l'entretien, etc. Par contre, on ne demande pas aux chauffeurs de ramasser les déchets. Elle invite monsieur à nous en faire part les prochaines fois pour qu'un suivi puisse être fait avec les équipes.

QUESTION 5

M. Gilbert Bauer

Monsieur mentionne qu'il apprécie beaucoup les bus climatisés et souhaiterait que tous les bus (incluant les bus articulés) soient aussi climatisés. Il précise toutefois qu'à l'arrière du bus, la climatisation est moins efficace.

Le président Le président mentionne que depuis 2015, la STM achète des bus climatisés et que tous les autres bus le seront lors du remplacement.
